

Date de dépôt : 24 janvier 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Anne Marie von Arx-Vernon : Au DIP, les victimes d'abord : des dossiers d'enseignants ont-ils disparus ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 décembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Au sein du DIP, des rumeurs persistantes semblent indiquer que des preuves d'abus de la part d'enseignants par le passé et consignées dans les dossiers personnels d'enseignants seraient détruites ou en voie de l'être.

Je m'inquiète de cette rumeur et remercie la cheffe du DIP de vérifier qu'elles sont infondées.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat prie l'auteur de la présente question écrite urgente de se référer à la réponse apportée à la question écrite urgente 757 (QUE 757), qui contient tous les éléments de réponse à sa question.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP